Image not found or type unknown

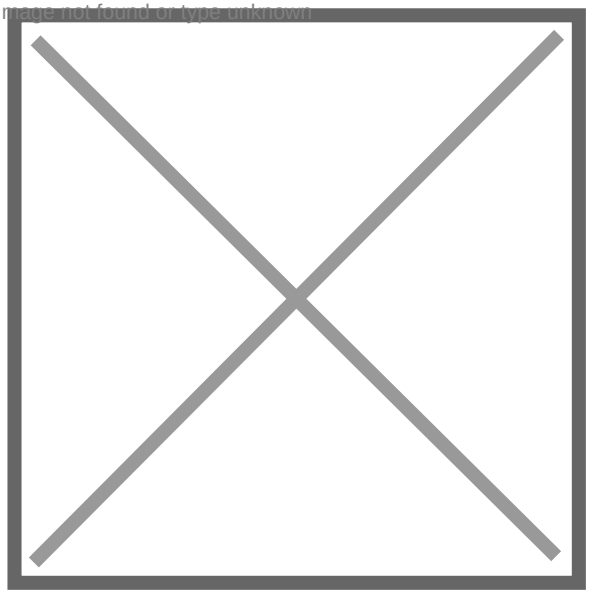

Litige avec un artisan pour la pose de parquet

Par **auguste74**, le **27/01/2011** à **19:07**

Bonjour,

Nous avons signé un devis pour la pose de 100m2 de parquet au mois de Juillet 2010, avec une fin de chantier fin décembre 2010. L'artisan a posé 40 m2 au mois de septembre, et a du s'absenter sur un autre chantier. Au mois de novembre, nous nous sommes appercus que le parquet posé gondolait fortement et nous lui en avons fait part. Il est donc revenu et a immédiatement retiré toutes les lames périphériques. Puis il est repassé debut décembre avec le commercial pour faire des testes d'hydrométrie. Ils en ont conclu que tout était normal et qu'ils n'avaient jamais vu ça en 20 ans d'exercice et nous ont conseillé d'attendre pour voir l'évolution et qu'ils reprennaient contact avec nous début janvier 2011.
A ce jour, aprés plusieurs relances téléphoniques il insiste pour tout reposer dans les même conditions... les 40 m2 défectueux (avec des meubles de cuisine que nous ne pouvons plus bougés)et les 60 m2 restant et ce sans pouvoir nous donner une date, alors que nous lui avons demandé d'annuler le chantier.
Actuellement nous avons payé 50 % de la somme. Nous avons donc de grandes craintes sur le résultat final puisqu'il va reposer de la méme façon avec le même bois et craignons d'avoir a faire refaire les 100m2.
Aujourd'hui je voudrais savoir s'il est possible de résilier le contrat en lui demandant de reprendre son stock de bois non posé et de nous rendre l'accompte déjà versé puisque tout ce qui a été fait est a refaire.
Merci de nous éclairer s'il y a une solution juridique car à l'amiable cela semble compromis.

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **01:14**

[citation]les 40 m2 défectueux (avec des meubles de cuisine que nous ne pouvons plus bougés)[/citation]
euh ... du parquet dans une cuisine ? et vous vous étonnez ??? :)

Par **chaber**, le **28/01/2011** à **11:46**

Bonjour
[citation] Aujourd'hui je voudrais savoir s'il est possible de résilier le contrat en lui demandant de reprendre son stock de bois non posé et de nous rendre l'accompte déjà versé puisque tout ce qui a été fait est a refaire. [/citation]

Malheureusement pour vous c'est non.Il y a eu devis signé et accepté.

Par **auguste74**, le **28/01/2011** à **12:52**

Merci pour votre réponse Chaber
nous allons donc gentiment attendre qu'il se décide a intervenir qu'il finisse tout le chantier et faire jouer la garantie décennale si d'autre problémes surviennent ce qui semble inévitable.
Juste un petit éclairage pour mimi 493 ici on est en Haute Savoie et toutes les vielle fermes sont souvant faites comme ça carrelage sous le plan de travail et parquet sous la table et oui nos anciens n'aimaient pas se geler les pieds en mangeant.
le parquet existant était en sapin il avait plus de 70 ans et était lisse comme un billard.
L'on a donc tiré une chappe qui a séché 6 mois avant la pose collée et la surface cuisine ne correspond que a 6m2 des 40m2 qui pose problémes le reste est 2 chambres alors OUI je m'étonne!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés